



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 25 FÉVRIER 2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-cinquième jour du mois de février 2013, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Michel Lambert  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Diane Larouche  
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Est absent : Monsieur le conseiller Martin Chabot

Sont aussi présents :  
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Madame la greffière adjointe Ginette Audet  
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Six personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2013
4. Demande de dérogation mineure : 35, rue Beauséjour
5. Demande de dérogation mineure : 6-12, rue Jolicoeur
6. Avis de motion : règlement Loi sur les immeubles industriels municipaux
7. Avis de motion : règlement d'emprunt construction d'une caserne satellite à Fossambault-sur-le-Lac
8. Avis de motion : règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion autopompe
9. Avis de motion : Raccordement temporaire du puits P-5
10. Avis de motion : Construction d'une grille d'aérateurs à fines bulles et ajout d'un rideau séparateur
11. Lecture et adoption d'un second projet de règlement : SPR-1209-2013
12. Nomination des vérificateurs
13. Addenda au contrat de travail des cols bleus
14. Nomination de M. Michel Lambert sur deux commissions
15. Mandat CFC Dolmen
16. Adoption des tarifs d'entraide incendie
17. Versement au Club social du Service incendie
18. Commandite pour le Défi têtes rasées Leucan



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

19. Subventions aux organismes
20. Autorisation de dépenses : fête des bénévoles
21. Autorisation de dépenses : tables pliantes au Centre Anne-Hébert
22. Autorisation de dépenses : paiement subvention au Club de soccer Les Rapides
23. Autorisation de dépenses : paiement subvention à la télévision Portneuvoise CJSR
24. Signature d'une entente d'un an avec le Réseau biblio
25. Accréditation des organismes
26. Ententes avec la Corporation nautique Fossambault et le Club nautique du Lac-St-Joseph
27. Mandat architectes : conversion de l'ancien bâtiment de la CBJC en galerie d'art (études préparatoires)
28. Versement de la contribution annuelle à la CBJC
29. Achat d'un ensemble pour fabrication de boyaux hydrauliques
30. Contrat d'essence : Rejet des soumissions
31. Grille de pondération – Appel d'offres pour services professionnels en ingénierie
32. Autorisation de dépense Garage municipal (drainage et tôle)
33. Demande pour l'ajout d'un lampadaire à proximité du 131, route de la Jacques-Cartier
34. Signature d'un contrat de servitude de drainage : 2487, route de Fossambault
35. Fabrication d'une remorque
36. Contrat d'alarme
37. Étude du système de pompage d'eau brute de l'usine Duchesnay
38. Ajout de logiciels de transfert d'alarme
39. Cotisation à l'Union des Municipalités du Québec
40. Suivi par les élus
41. Autres sujets
42. Période de questions
43. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance de février est reprise.*

67-2013

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Lambert  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout au point 41 :
- Trois motions de félicitations.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

68-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2013**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 11 février 2013  
comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michael Bélanger Evoy, aux fins de rendre réputée conforme la largeur de 8,30 mètres d'une maison mobile existante située au 35, rue Beauséjour, alors que l'article 6.1.3 du règlement de zonage numéro 623-91 exige que la largeur maximale de la façade la plus étroite d'une maison mobile soit de 7,5 mètres.

69-2013

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
35, RUE BEAUSÉJOUR**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Michael Bélanger Evoy, aux fins de rendre réputée conforme la largeur de 8,30 mètres d'une maison mobile existante, alors que l'article 6.1.3 du règlement de zonage numéro 623-91 exige que la largeur maximale de la façade la plus étroite d'une maison mobile soit de 7,5 mètres;

**ATTENDU** que le certificat de localisation accompagnant l'acte d'achat notarié n'est pas conforme et que cette irrégularité n'a pas été signifiée à monsieur Evoy lors de l'achat de la propriété;

**ATTENDU** que le requérant désire régulariser la situation puisqu'il prévoit agrandir sa résidence mais également creuser une fondation, profitant de cette occasion pour déplacer son bâtiment et ainsi respecter les marges de recul latérales;

**ATTENDU** que le voisinage contacté n'a pas d'objection à l'acceptation de la demande;

**ATTENDU** que le fait de refuser la demande ferait en sorte que le propriétaire ne pourrait réaliser les travaux qu'il avait l'intention de faire lors de l'achat de la propriété qu'il croyait conforme;

**ATTENDU** le rapport de l'inspectrice en bâtiment adjointe en date du 22 janvier 2013;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michael Bélanger Evoy afin de régulariser à 8,3 mètres la largeur maximale de la maison mobile située au 35, rue Beauséjour.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michel Brault, aux fins d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel multifamilial situé au 6-12, rue Jolicoeur, à 4,60 mètres de la ligne de lot arrière alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 exige une marge de recul arrière minimale de 7,5 mètres.

70-2013                    **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
6-12, RUE JOLICOEUR**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Michel Brault, aux fins d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel multifamilial situé au 6-12, rue Jolicoeur, à 4,60 mètres de la ligne de lot arrière alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 exige une marge de recul arrière minimale de 7,5 mètres;

**ATTENDU** que le requérant désire ainsi réaliser un agrandissement qui ajouterait 4 nouveaux logements de 3 pièces et demie aux 4 logements de 4 pièces et demie existants;

**ATTENDU** que le projet contribuerait à la revitalisation du secteur du noyau villageois;

**ATTENDU** que le fait d'accepter la demande ne porterait pas préjudice aux propriétaires voisins puisque ceux-ci n'ont aucune objection à la réalisation du projet;

**ATTENDU** le rapport de l'inspectrice en bâtiment adjointe en date du 22 janvier 2013;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michel Brault, afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel multifamilial situé au 6-12, rue Jolicoeur, à 4,60 mètres de la ligne de lot arrière.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION  
LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à fixer, pour l'année 2013, le montant maximal pouvant être engagé au cours de cet exercice pour défrayer les dépenses en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

**AVIS DE MOTION  
CONSTRUCTION D'UNE CASERNE SATELLITE  
À FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à la construction d'une caserne satellite à Fossambault-sur-le-Lac, et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION  
ACHAT D'UN CAMION AUTO-POMPE**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à l'achat d'un camion autopompe pour le Service de protection contre les incendies et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE RACCORDEMENT TEMPORAIRE  
AU RÉSEAU D'AQUEDUC DU PUIS P-5**

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la réalisation de travaux de raccordement temporaire au réseau d'aqueduc du puits P-5 et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION  
D'UNE GRILLE D'AÉRATEURS À FINES BULLES  
ET L'AJOUT D'UN RIDEAU SÉPARATEUR**

Monsieur le conseiller Michel Lambert donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la construction d'une grille d'aérateurs à fines bulles à installer au site de traitement des eaux usées ainsi que l'ajout d'un rideau séparateur au bassin numéro 3 et autorisant un emprunt pour ce faire.

71-2013 **LECTURE ET ADOPTION  
DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-1209-2013**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 626-91 DE FAÇON À :

- Créer la zone 143-CN à même les zones 53-H et 63-H;
- Modifier les limites des zones 53-H et 63-H;
- Ajouter la zone 143-CN dans la grille des spécifications et les normes qui s'y appliquent.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 les règlements de zonage numéro 623-91, de lotissement numéro 624-91 et relatif aux permis et certificats numéro 626-91, et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

**ATTENDU** que ce conseil juge approprié de créer la zone 143-CN à même les zones 53-H et 63-H afin d'assurer la conservation des milieux humides qui s'y trouvent, d'y prescrire les usages autorisés et de définir les normes qui s'y appliquent;

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1209-2012 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 29 octobre 2012;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 février 2013 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter le second projet de règlement numéro SPR-1209-2013, lequel ordonne et statue ce qui suit :

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-1209-2013**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement.

**ARTICLE 2** Le présent projet de règlement est intitulé : projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91, de façon à :

- Créer la zone 143-CN à même les zones 53-H et 63-H;
- Modifier les limites des zones 53-H et 63-H;
- Ajouter la zone 143-CN dans la grille des spécifications et les normes qui s'y appliquent.

**ARTICLE 3** Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 623-91 est modifié à toute fin que de droit de manière à créer la zone 143-CN à même les zones 53-H et 63-H.

Copie conforme du plan de zonage, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

**ARTICLE 4** La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 623-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 143-CN pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
  - Un « O » devant le titre « RECa : Parc et espace vert »;
  - Un « O » devant le titre « Cn : Conservation »;
  - L'expression « 4,5 » vis-à-vis le titre « Hauteur maximale (en mètres) »;
  - L'expression « 3,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur minimale (en mètres) »;
  - L'expression « 9,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul avant (en mètres) »;
  - L'expression « 7,5 » vis-à-vis le titre « Marge de recul arrière (en mètres) »;
  - L'expression « 6,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul latérale (en mètres) »;
  - L'expression « 12,0 » vis-à-vis le titre « Somme des marges latérales (en mètres) »;
  - L'expression « 0,10 » vis-à-vis le titre « indice d'occupation du sol ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

**ARTICLE 5** La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de lotissement numéro 624-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 143-CN pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
  - Les lettres « LLZ » vis-à-vis le titre « RECa »;
  - Les lettres « LLZ » vis-à-vis le titre « Cn ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

**ARTICLE 6** La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 143-CN pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
  - Un « O » devant le titre « Lot distinct »;
  - Un « O » devant le titre « Raccordement aqueduc et égout »;
  - Un « O » devant le titre « Rue publique ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

**ARTICLE 7** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

72-2013 **MANDAT DE VÉRIFICATION 2012**

**ATTENDU** que selon l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit nommer un vérificateur externe;

**ATTENDU** la lettre d'honoraires présentée par Raymond Chabot Grant Thornton datée du 20 février 2013;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** que ce conseil nomme la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre d'auditeurs externes des livres comptables de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'exercice financier 2012, aux conditions de la lettre d'honoraires datée du 20 février 2013.

**ADOPTÉE**

73-2013 **AMENDEMENTS AU CONTRAT DE TRAVAIL  
DES COLS BLEUS**

**ATTENDU** que par la résolution 573-2011, le conseil a autorisé l'embauche de monsieur Dany Bertrand au poste de préposé à l'entretien des bâtiments et des équipements et opérateur classe 3;

**ATTENDU** que par la résolution 507-2012, le conseil a autorisé l'embauche de monsieur Yvon Martel au poste de préposé à l'entretien ménager;

**ATTENDU** que par la résolution 563-2012, le conseil a autorisé l'embauche de monsieur Bruno Bertrand au poste d'opérateur de machinerie lourde, classe 1 et opérateur de voirie;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que le conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les amendements au contrat de travail des cols bleus (2010 à 2013), lesquels concernent l'application dudit contrat de travail aux employés susmentionnés.

**ADOPTÉE**

74-2013 **NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL LAMBERT  
SUR DEUX COMMISSIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que monsieur Michel Lambert, conseiller du district numéro 1, soit nommé pour siéger à la Commission sur l'administration générale, ainsi qu'à la Commission sur les Services techniques.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

75-2013

**MANDAT À LA FIRME CFC DOLMEN**

**ATTENDU** l'offre de service requise par le directeur général et secrétaire-trésorier et transmise le 12 février 2013 par la firme CFC Dolmen, spécialisée en évaluation et développement des individus;

**ATTENDU** que l'offre de service consiste en une évaluation de potentiel incluant l'administration de tests psychométriques et la rétroaction à l'employé et à l'employeur;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme CFC Dolmen, selon les conditions de son offre de service, pour une évaluation de potentiel d'un superviseur de la division transport.

Le mandat se chiffre à 2 000 \$ taxes en sus.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-160-00-416. La somme requise est transférée à ce poste à partir du poste budgétaire numéro 02-160-00-454.

**ADOPTÉE**

76-2013

**ADOPTION DES TARIFS  
D'ENTRAIDE INCENDIE**

**ATTENDU** qu'une municipalité locale peut s'assurer, via une entente prévue au schéma de couverture de risques incendie de la MRC, de l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une autre municipalité;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie*, cette aide est à la charge de la municipalité qui l'a demandée suivant un tarif établi par résolution de celle qui la fournit;

**ATTENDU** que ce moyen de secours exceptionnel ne doit toutefois pas être pris en considération dans l'élaboration d'un schéma de couverture de risques incendie ou d'un plan de mise en œuvre dudit schéma, et ce, tel que le stipule ledit article 33;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** qu'en l'absence d'une entente intermunicipale de protection incendie, ce conseil décrète le tarif suivant en cas de demande d'assistance de son service incendie par une autre municipalité;

- Camion autopompe ..... 1 070 \$ / heure
- Camion échelle aérienne ..... 1 850 \$ / heure
- Camion citerne ..... 750 \$ / heure
- Camion d'unité d'urgence ou de  
poste de commandement ..... 400 \$ / heure
- Tarif horaire par pompier  
et opérateur ..... Coût réel majoré de 150 %
- Véhicule du directeur incendie ..... 337 \$ / heure
- Caméra thermique incendie ..... 250 \$ / heure

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

77-2013 **VERSEMENT AU CLUB SOCIAL  
DU SERVICE INCENDIE**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de verser la somme de 1 840 \$ au club social du Service de protection contre les incendies, comme prévu au budget.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-220-00-285.

**ADOPTÉE**

78-2013 **DEMANDE DE COMMANDITE DÉFI TÊTES RASÉES  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que le Service de protection contre les incendies participera au Défi têtes rasées – MRC de La Jacques-Cartier, organisé par la MRC de La Jacques-Cartier en collaboration avec la Sûreté du Québec;

**ATTENDU** que l'objectif est d'amasser des fonds pour financer la recherche sur le cancer et aider les enfants et leur famille;

**ATTENDU** le plan de visibilité consistant en des affiches et napperons distribués dans tous les restaurants et bureaux municipaux de la MRC de La Jacques-Cartier et que le logo de la Ville sera sur le site Internet de Leucan;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$ au Défi têtes rasées – MRC de La Jacques-Cartier.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-110-00-999.

**ADOPTÉE**

79-2013 **SUBVENTIONS AUX ORGANISMES**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'octroyer des subventions aux organismes suivants :

Pour le volet récréatif au budget 2013 :

Club de ski de fond Hus-Ski .....	1 000 \$
Popote et Multiservices .....	2 000 \$

La dépense totalisant 3 000 \$ est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-96-991.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

Pour le volet culturel au budget 2013 :

CAAJC (Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier) .....	1 000 \$
Cercle de Fermières .....	500 \$
Chorale Le Chœur de ma Rivière .....	500 \$

La dépense totalisant 2 000 \$ est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-27-991.

**ADOPTÉE**

80-2013

**AUTORISATION DE DÉPENSES  
FÊTE DES BÉNÉVOLES**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser les dépenses indiquées dans le rapport susmentionné pour l'organisation de la Fête des bénévoles du 27 avril prochain et la signature, par la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, des contrats nécessaires pour la tenue de cette activité.

La dépense totalisant 7 000 \$ taxes nettes incluses est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-61-493.

**ADOPTÉE**

81-2013

**AUTORISATION D'ACHAT TABLES PLIANTES  
CENTRE ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'achat de tables pliantes pour le centre socioculturel Anne-Hébert pour un montant de 8 248 \$ taxes nettes incluses comme prévu au plan d'immobilisations 2013.

La dépense est acquittée par le fonds de roulement remboursable sur 3 ans.

**ADOPTÉE**

82-2013

**SUBVENTION CLUB DE SOCCER LES RAPIDES**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Lambert  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement, le 15 mars 2013, de la subvention de 27 163 \$ au club de soccer Les Rapides, comme prévu au protocole d'entente signé en janvier 2011.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-52-991.

**ADOPTÉE**

83-2013                    **SUBVENTION À CJSR PORTNEUVOISE**

**ATTENDU** la résolution numéro 64-2011, adoptée par ce conseil le 14 février 2011, octroyant à CJSR-TVC Portneuvoise, pour les années 2011, 2012, 2013, une subvention annuelle de 1 687 \$, à titre de soutien financier au maintien de ses opérations au bénéfice des citoyens et citoyennes de notre Ville;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser, comme prévu à la résolution 64-2011, le versement de la subvention de 1 687 \$ à la télévision communautaire CJSR-TVC Portneuvoise.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-27-991.

**ADOPTÉE**

84-2013                    **ENTENTE AVEC LE RÉSEAU BIBLIO**

**ATTENDU** la décision du ministère de la Culture et des Communications de ne plus subventionner les Réseaux Biblio pour les municipalités de 5 000 habitants et plus;

**ATTENDU** que cette décision entraîne un changement de statut pour la bibliothèque Anne-Hébert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, puisqu'elle ne pourra plus être affiliée au Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

**ATTENDU** que le ministère de la Culture et des Communications autorise des ententes avec les Réseaux Biblio afin d'obtenir des services de bibliothéconomie à la carte;

**ATTENDU** le contrat soumis prévoyant les services d'informatique, entretien et support; prêt entre bibliothèques; frais de serveurs, accès sécurisés CITRIX, copies de sécurité et collection déposée de 5 000 volumes, une fois dans l'année sans échange;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de mandater monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier pour signer le contrat avec le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour la fourniture de services à la carte pour la bibliothèque Anne-Hébert.

La dépense représentant un montant de 20 592,76 \$, pour 2013, est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-30-494.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

85-2013 RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

**ATTENDU** la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes adoptée par le conseil en octobre dernier, identifiant trois catégories d'organismes reconnus;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'accorder aux organismes une reconnaissance selon les catégories suivantes et en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes adoptée le 9 octobre 2012 :

Organismes affiliés : 131e Groupe scout de Sainte-Catherine, Association chasse et pêche CATSHALAC, Cercle de Fermières de Sainte-Catherine, Chevalier de Colomb Conseil 446, Chorale Le Chœur de ma Rivière, Club de l'âge d'or de Sainte-Catherine, Club motoneige de la Jacques-Cartier inc., Club de ski de fond Hus-Ski, Club des cavaliers de Sainte-Catherine, Comité d'entraide à la mortalité, Comité d'orientation dépannage, Comité des locataires du Geai-Bleu, Coopérative d'habitation de Sainte-Catherine, Corporation des Artistes et Artisans de la Jacques-Cartier, Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, Ensemble vocal Ontaritz, Popote et Multi-Services, Société d'horticulture et d'écologie de la Jacques-Cartier, Troupe de danse Les Pichous k'dansés.

Organismes mandataires : Club de soccer Les Rapides, Maison des Jeunes de Sainte-Catherine, Les Productions équestres RL.

Organismes complémentaires : CPE Joli-Cœur, Fabrique Sainte-Catherine, École institutionnelle Jacques-Cartier/Saint-Denys-Garneau, École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay, Fondation médicale de la Jacques-Cartier, Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

86-2013 ENTENTES POUR LE CAMP DE JOUR 2013

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser madame Lise Langlois à signer les protocoles d'entente avec la Corporation nautique de Fossambault et le Club nautique du Lac-Saint-Joseph, afin d'offrir aux parents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui désirent y inscrire leurs enfants pour le camp de jour 2013, la même subvention que celle octroyée pour les inscriptions au Domaine Notre-Dame.

La dépense sera imputée au poste budgétaire numéro 02-701-56-417.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

87-2013

**MANDAT ARCHITECTES  
CONVERSION DE L'ANCIEN BÂTIMENT DE LA  
CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** l'offre de service requise par le directeur général et secrétaire-trésorier pour la mise aux normes du bâtiment acquis par la Ville de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Lambert  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme Régis Côté et Associés selon les termes de son offre de service du 20 février 2013 pour réaliser les phases I et II du projet de mise aux normes en architecture et en ingénierie pour l'occupation de l'ancien bâtiment de la CBJC par la Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier.

Les phases I et II consistent aux études préparatoires en architecture et en ingénierie pour servir de base à la conception du bâtiment reconverti et à la rédaction du rapport descriptif des interventions requises en architecture et en ingénierie.

La valeur du mandat est de 4 000 \$, plus taxes et déboursés. Cependant, vu la fourniture de plans du bâtiment existant par la direction générale de la Ville, l'architecte créditera la mise en plan du bâtiment existant calculée dans son offre de service.

La somme nécessaire à la réalisation de ce mandat est appropriée de l'excédent non affecté du fonds général.

**ADOPTÉE**

88-2013

**CONTRIBUTION MUNICIPALE ANNUELLE 2013  
À LA CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Lambert  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'un montant de 7 909 \$ à la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (CBJC), le tout comme demandé dans la correspondance transmise par monsieur Claude Sauvé, président de la CBJC, en date du 20 novembre 2012.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-460-00-991, où un montant de 12 909 \$ est prévu.

**ADOPTÉE**

89-2013

**ACHAT D'UN ENSEMBLE  
POUR LA FABRICATION DE BOYAUX HYDRAULIQUES**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 2 453,64 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un ensemble pour la fabrication de boyaux hydrauliques.

La dépense est imputée aux postes budgétaires numéros aux postes budgétaires 02-320-00-525 et 02-330-00-525.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

90-2013

**REJET DES SOUMISSIONS :  
CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE**

**ATTENDU** qu'un appel d'offres a été tenu pour la fourniture d'essence pour les besoins des véhicules municipaux pour une durée d'un an;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture de soumissions;

**ATTENDU** que le conseil a l'intention de proposer aux fournisseurs locaux intéressés la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture d'essence;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** de rejeter les soumissions déposées.

**ADOPTÉE**

91-2013

**GRILLE DE PONDÉRATION  
APPELS D'OFFRES POUR PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier devra retenir les services de professionnels en ingénierie au cours des prochaines semaines, en vue de la réalisation de différents projets;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté, le 25 mars 2008, une résolution autorisant l'utilisation d'un document intitulé « Critères d'évaluation et pondération » pour l'évaluation des offres de service pour professionnels;

**ATTENDU** qu'un nouveau modèle d'évaluation des offres de service et pondération a été préparé par la firme Lavery;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise l'utilisation du nouveau modèle d'évaluation des offres de service et pondération préparé par la firme Lavery pour l'évaluation des offres de service pour professionnels en ingénierie, ce document étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La résolution numéro 141-2008 est abrogée.

**ADOPTÉE**

92-2013

**TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES  
AU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques aux fins d'autoriser la réalisation de travaux complémentaires au projet de relocalisation du garage municipal;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 23 460 \$, incluant les imprévus et les taxes nettes, pour la réalisation de travaux de drainage d'une partie du terrain de la cour arrière.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'accorder un contrat à Boucher, Caron Construction inc. pour remplacer une longueur approximative de 150 pieds de tôle sur trois murs situés à l'arrière du bâtiment. Le coût du contrat est établi à 14 260 \$, taxes en sus.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

Ces dépenses sont imputées au règlement numéro 1158-2011.

**ADOPTÉE**

93-2013                    **AJOUT D'UN LAMPADAIRE DE RUE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, faisant suite à une analyse effectuée par monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'ajout d'un lampadaire de rue à proximité du 131, route de la Jacques-Cartier.

Une dépense de 645 \$, taxes en sus, est autorisée pour l'achat et l'installation d'un lampadaire HPS100 watts et la dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-340-00-641.

**ADOPTÉE**

94-2013                    **SIGNATURE D'UN CONTRAT  
DE SERVITUDE DE DRAINAGE  
AU 2487, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** l'entente signée, en vertu des résolutions numéros 392-2012 et 465-2012, pour la construction d'un émissaire d'égout pluvial sur une partie du terrain privé localisé au 2487, route de Fossambault, appartenant à madame Johanne Lacharité et monsieur Paul Brown;

**ATTENDU** que l'entente prévoyait l'enregistrement d'une servitude;

**ATTENDU** le projet de contrat préparé par maître Jean-Philippe Brisson, notaire;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le contrat préparé par maître Jean-Philippe Brisson, notaire, pour l'enregistrement d'une servitude sur une partie du lot 4010640.

**ADOPTÉE**

95-2013                    **FABRICATION D'UNE REMORQUE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 2 850 \$, taxes en sus, pour la fabrication d'une remorque pour le Service des travaux publics.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-50-525.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

96-2013

**CONTRAT D'ALARME**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 4 270,20 \$, taxes en sus, pour la surveillance des équipements et bâtiments municipaux et d'imputer la dépense aux postes budgétaires indiqués au tableau préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 20 février 2013.

**ADOPTÉE**

97-2013

**ANALYSE DU SYSTÈME  
DE POMPAGE D'EAU BRUTE  
DE L'USINE DUCHESNAY**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Lambert  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Roche ltée, groupe-conseil, pour procéder à une analyse du système de pompage d'eau brute de l'usine de production d'eau potable Duchesnay.

Les détails du mandat sont décrits à la proposition de service transmise par monsieur Louis Bourque, ingénieur, en date du 14 février 2013.

La dépense, soit 5 000 \$ taxes et déboursés en sus, est imputée au poste budgétaire numéro 02-412-20-526.

**ADOPTÉE**

98-2013 **AJOUT DE LOGICIELS DE TRANSFERT D'ALARME**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à JRT pour l'installation de trois logiciels de transfert d'alarme aux endroits suivants :

- 1) Usine de production d'eau potable Duchesnay
- 2) Puits P4/P6
- 3) Usine Gingras.

La dépense, soit 7 500 \$ taxes en sus, est financée par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

99-2013

**COTISATION  
À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** que ce conseil renouvelle son adhésion pour l'année 2013 à l'Union des Municipalités du Québec tel que prévu au poste budgétaire numéro 02-110-00-494.

Le coût de la cotisation est de 8 426,74 \$, incluant celle au Centre de ressources municipales (CRM).

**ADOPTÉE**

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne des informations sur la Politique familiale municipale et la démarche MADA et résume une rencontre du Carrefour action municipale et famille tenue le 13 février dernier. Il donne un suivi sur la réunion du conseil d'administration de la bibliothèque Anne-Hébert et sur une rencontre avec deux agentes d'information de l'Unité permanente anti-corruption (UPAC) dans les locaux de la MRC.

100-2013

**MOTION DE FÉLICITATIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations à monsieur Réjean Murry pour sa première place en classe simple avancée au derby Saint-Hubert Carnaval de Québec 2013, championnat international de derby sur neige. Félicitations également à monsieur Richard Poulin et à madame Linda Lamontagne pour leur remarquable performance dans les compétitions.

**ADOPTÉE**

101-2013

**MOTION DE FÉLICITATIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations au Club des cavaliers de Sainte-Catherine pour la belle réussite de la randonnée aux flambeaux du 23 février dernier, à laquelle quelque trois cents personnes ont participé.

**ADOPTÉE**

102-2013

**MOTION DE FÉLICITATIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Pierre Dolbec  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations à monsieur Sébastien Hallé pour l'excellente organisation de la « Classique hivernale internationale » les 22 et 23 février dernier.

Plus de mille personnes ont assisté aux matches et encouragé les jeunes joueurs de calibre Pee-Wee venus de Portneuf, de l'Europe, du Nunavut et de l'Australie.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2013

---

Merci aux employés pour le très bon entretien de la patinoire malgré les conditions difficiles.

**ADOPTÉE**

Il est 20 h 17.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

103-2012

**CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 32.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER